L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 JANVIER 1870. — 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 20 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles—Grande vente de propriétés savoir : le Une maison base rue Bienville, [illegible] fond, une maison en briques. 2o Une maison de bois à étage et une autre [illegible] fond, face à la rue Conti. 3o Une résidence à étage, rue St Louis. 4o Une résidence en briques et à étage rue de l'Hôpital. 5o Un joli cottage en bois, face au chemin de Bayou. 6o Une maison en bois face à la Promenade Carondelet. 7o Une grande résidence basse en bois face à la rue de la Paix. 8o Une maison à étage et une bâtisse en briques dans le fond. 9o Un joli cottage rue des Bons-Enfants. 10o Une vieille maison rue d'Amour. 11o Une maison basse rue Montégut. 12o Un magasin en briques et à trois étages rue de la Levée, Troisième District. Aussi, une belle propriété dans le Second District. ☞ Pour les détails, voir les annonces.

Par Vincent & Co, à leurs salles d'encan rue Bienville. Grande vente par catalogue et à midi, de marchandises sèches.

Par Sug. Tourné, à 11 heures, 55 Vieille-Levée—des caisses tabac Perique.

Par B. J. Montgomery, au No 139 de la rue Bienville, le fonds d'un magasin de groceries.—Et à la salle de vente de l'encanteur, assortiment de meubles, tableaux, batterie de cuisine. Aussi, aux Nos 213 et 215 Gravier, chevaux, mules, buggies, &c.

Par J. Déjan jr, rue Gravier—Chevaux, mulets, buggies, &c.

Par O' Valeton, 14 Natchez—Comestibles.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 23 rue de Chartres—habillements, chapeaux et lingerie.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 86 Vieille-Levée.

☞ Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. Chapotel, angle des rues Bienville et Bourbon. ☞

Vente d'immeubles.—Nous appelons l'attention des capitalistes sur la grande vente d'immeubles de valeur que doit faire aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Charles, M. G. de Fériet, encanteur. Les acheteurs feront bien de consulter nos colonnes d'annonces ; ils seront bien plus convaincus de la valeur des propriétés dont il s'agit et de la libéralité des conditions de vente.

Marchandises sèches à l'encan.—Il sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures du matin, rue de la Commune, Nos 23 et 25, par MM. Vincent & Co, encanteurs, une grande liste par catalogue de marchandises sèches américaines et étrangères, de printemps. Nous appelons sur cette vente l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne.

Habits, Chaussures et Linge.—Aujourd'hui, jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, par le ministère de MM. Hoffman, Marks & Co., rue de Chartres No 23, 500 lots d'habits, 100 douzaines de chapeaux et 200 lots de linge. La vente, qui est sans réserve, mérite l'attention du commerce.

☞ Nos lecteurs trouveront, tous les jours, à la partie anglaise de notre feuille, les arrivages et les départs de navires, steamers et bateaux à vapeur ; ainsi qu'une liste des navires partis du Nord et d'Europe, pour la Nouvelle-Orléans.

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

Opéra.—La Juive.

Académie de Musique—Engagement de la troupe Lollingwell.

St-Charles.—La Somnambule et Sinbad the Sailor.

Variétés—M. Jefferson dans Rip Van Winkle.

Crescent City Museum—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

L'affaire Troppmann.

Nous avons reçu hier soir les journaux de Paris du 31 décembre et du 1er janvier qui contiennent la fin des débats dans l'affaire Troppmann avec le réquisitoire et les plaidoiries. Nous terminerons demain la publication de ce compte-rendu.

Les débats de l'affaire Troppmann.—MM. Hébert & Escousse, libraires, ont en vente les numéros du journal *Le Gaulois* du 29 décembre 1869, au 1er janvier 1870, contenant les débats de l'affaire Troppmann.

RASPAIL.

Le télégraphe nous annonce sommairement la mort de ce personnage qui a occupé dans la science et dans la politique une position qui aurait à son excentricité et à son exclusivisme qu'à son mérite. Il était âgé de 75 ans environ, et depuis quelque temps sa santé était très affaiblie. Les émotions qu'il avait éprouvées pendant les journées d'agitation où il a été appelé à jouer un rôle, auront sans doute causé sa mort. Il vivait à Arcueil dans une magnifique résidence, sur il était riche et qui peu disposé au communisme.

François Vincent Raspail naquit à Vaucluse le 29 janvier 1794 ; il reçut à Avignon une éducation religieuse, ses parents ayant résolu de le faire entrer dans les ordres. Mais il renonça bientôt au sacerdoce et se livra avec passion à l'étude du droit, puis à celle de la chimie. On peut dire qu'il a inventé la médecine au camphre, la médecine du pauvre, et la méthode dite Raspail, bien que déjà dépréciée, lui survivra longtemps.

Raspail, devenu républicain, conspira sous les Bourbons, fut blessé en 1830, repoussa les offres de Louis-Philippe et se remit à conspirer contre la nouvelle dynastie. Une de ses manies était de voir des jésuites et des mouchards partout. Il fut condamné sous Louis-Philippe à six ans de prison comme rédacteur de l'*Ami du Peuple*, et il eut souvent maille à partir avec la justice pour exercice illégal de la médecine.

Le 25 février 1848, quand le gouvernement provisoire hésitait à proclamer la République, Raspail se mit dans la Cour de l'Hôtel-de-Ville à la tête d'un certain nombre de combattants et son attitude contribua à décider la proclamation de la République. Compromis dans l'affaire du 15 mai, Raspail fut condamné par la Haute Cour de Bourges à cinq ans de prison. Après la proclamation de l'Empire, Raspail fut gracié, et bien qu'il refusât sa grâce, il fut conduit par un agent à la frontière de Belgique, mais là, les autorités locales qui n'étaient pas averties, les arrêtèrent tous les deux, croyant à un subterfuge et ne les relâchèrent qu'après un ordre venu de Paris. Raspail séjourna en Belgique depuis cette époque, et on avait peu entendu parler de lui, lorsque, dernièrement, son nom fut proposé pour la députation. Raspail rentré en France, grâce à l'amnistie, fut élu et il alla siéger à l'extrême droite de la gauche n'ayant pour compagnon que Rochefort.

Le caractère entier et violent de Raspail le portait à combattre tout ce qui était autorité constituée dans la science comme dans la politique. On se souvient de sa controverse avec Orfila à propos de l'arsenic trouvé dans le corps de M. Lafarge, et de ses diatribes contre les sommités de la médecine. En politique, il était tout aussi exclusif, et le gouvernement provisoire de 1848 ne trouva pas grâce devant lui. Il était doué d'une vaste intelligence, mais son esprit exagéré de personnalité en a fait un type à part et complètement en dehors de la loi commune.

Mort de M. Alfred Hennen.—Le vénérable doyen du barreau de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, M. Alfred Hennen, est mort hier à l'âge de 84 ans. Il avait commencé l'exercice de sa profession, dans notre ville, en 1809, il y a 61 ans, alors que la Louisiane n'était encore qu'un territoire. Cette longue carrière a été remplie de la façon la plus honorable. Bien qu'il eût été plusieurs fois membre des conseils de ville ou de la Législature, M. Hennen n'a jamais été un politicien ; il préférait aux luttes politiques les travaux du barreau ou les études littéraires. M. Hennen était devenu le chef d'une nombreuse famille à laquelle il légua un nom sans tache. C'était un homme de bien aimé et estimé de tous. Ses collègues du barreau ont rendu, hier, justice à sa mémoire, dans diverses motions d'ajournement, présentées aux cours, qui ont décidé de ne pas siéger aujourd'hui, afin de permettre aux magistrats et aux avocats d'assister aux funérailles du défunt. Le service funèbre sera fait à l'église presbytérienne, place Lafayette, ce matin, à onze heures.

Théatre de l'Opéra. — L'affiche annonce pour ce soir, jeudi, la deuxième représentation de la *Juive*. L'opéra d'Halévy est chanté par MM. Tabardé, Depassio, Eghian, Mmes Arnal et Minour Pottier. Au premier acte, valse dansée par Miles Billon, Poplis, Kolit et M. Charles ; au troisième, pas de quatre.

Samedi, à midi précis, représentation matinée. *La Pétition de Benjamin*, opéra comique en trois actes d'Adam, avec Mme Dumestre, MM. Kettes, Théry et Octave. — Divertissement.

Le même jour, à la représentation du soir aura lieu la reprise de *Faust*, grand opéra de Gounod, chanté par MM. Michot et Dumestre, Mmes Dupuy et Dumestre. Cette reprise sera l'une des plus intéressantes de la saison ; et déjà, nous dit-on, il ne reste plus à louer qu'un très-petit nombre de places.

☞ Il n'est pas douteux que les beautés [illegible] vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs. Tous les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les [illegible] sociaux et sur le domaine de la famille. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 115 rue du Canal.—☞

Les nouvelles prétentions de Mme Gaines.

Nous ne voulons pas entrer aujourd'hui dans l'examen des prétentions de madame Gaines à l'héritage de Daniel Clark, mais seulement parler de la réclamation, récemment élevée par elle à faire considérer comme dépendant de l'héritage du dit Daniel Clark une portion considérable de la Nouvelle-Orléans, comprenant la presque totalité du Premier et du Quatrième Districts et une portion du Second.

Voici en quels termes Mme Gaines elle-même nous fait connaître l'origine de sa réclamation :

"A mon arrivée ici, en 1832, étant rue de Canal, un vieux et éminent citoyen, qui avait été ami intime de mon père, me dit en tendant le bras vers le haut du fleuve : Votre père possédait des terres dans cette direction aussi loin que la vue peut s'étendre." Ce n'est qu'il y a deux ans que j'ai eu connaissance de ce titre. Le titre, basé sur une concession espagnole de 1791, fut confirmé à mon père en 1812 par le bureau des commissaires des terres des Etats-Unis, pour 1920 toises carrées (square), bornées en haut par des terres vacantes et en bas par la ville de la Nouvelle-Orléans. En 1813, mon père mourut sans avoir fait régulariser le titre. En 1816, trois ans après sa mort, le Congrès refusa sa confirmation, et la chose resta ainsi, ignorée de moi, sauf la vague intimation, dérivée de la remarque accidentelle du vieux citoyen mentionné plus haut, et de quelques autres, jusqu'à il y a environ deux ans, époque à laquelle le prix des mesures pour un arpentage."

Cet arpentage, opéré par les soins de madame Gaines, au lieu de comprendre 1920 toises carrées de superficie, ce qui fait 69,120 pieds carrés, comprend un carré ayant 1920 toises de long sur les quatre faces, ce qui forme en superficie 1920x1920, ou 3,686,400 toises carrées de superficie. Ce serait une magnifique pièce de terre, puisqu'elle ne représente pas moins de 3465 acres et 92 centièmes. Ce carré, d'après une carte qui en a été faite, comprend une portion considérable de la Nouvelle-Orléans et est représenté par les lignes suivantes :

Partant de l'encoignure Canal et Dorsier une des lignes forme un angle aigu avec la rue du Canal et traversant une portion du Second District, va aboutir à l'encoignure St-Pierre et Cortès, à trois ilets plus loin que le Bayou St Jean. La ligne perpendiculaire à celle-là partant de la même encoignure Canal et Dorsier, traverse la rue du Canal, la rue du Camp entre Commune et Gravier, la rue St Charles, près de l'encoignure Poydras, et va aboutir dans le Quatrième District, près de l'encoignure Bacchus et Peniston. Toute la partie supérieure du Premier et du Quatrième Districts, entre cette ligne et l'avenue du Canal se trouve comprise dans le carré.

Dans une lettre publiée dans tous les journaux de la ville, MM. C. E. Girardey & Cie., ont expliqué que cette prétention de madame Gaines était basée sur une erreur de traduction. La concession espagnole porte 1920 *toesas quadradas*, ce qui veut dire dans toutes les langues 1920 toises carrées de superficie, ou 1920 fois une toise carrée. Cette expression, au lieu d'être traduite en anglais par 1920 *squared toises* l'a été par 1920 *toises square*, ce qui veut dire un carré ayant sur chaque face 1920 toises de long, ce qui donne une superficie 1920 fois plus considérable.

MM. Girardey ajoutent que cette pièce de terre de 1920 toises carrées confirmée à Daniel Clark, a été vendue par lui à J. Johnson et à Wm. Liddell, par deux actes en date du 23 mars 1810, passés devant P. Pedesclaux, notaire public. De nombreux titres, pleinement confirmés, établissent que les terrains aujourd'hui réclamés ont été primitivement concédés à d'autres que Daniel Clark. Les propriétaires sont d'ailleurs complètement garantis par la prescription.

A l'appui de ce qui précède, voici une lettre de M. Louis Janin, avocat, qui est pleinement versé dans la connaissance des anciens titres relatifs à la propriété des terrains sur lesquels est actuellement bâtie la Nouvelle-Orléans.

Washington, 10 janvier 1870.

A l'Hon. J. D. Cox, Secrétaire de l'Intérieur.

Monsieur : Je suis un membre du barreau, établi dans la ville de Washington, et j'ai su que aujourd'hui, par hasard, une information qui me fait un devoir de vous soumettre cette communication. Pendant que j'étais dans le Bureau Général des Terres, j'ai appris qu'une patente était projetée et préparée à la requête de madame Myra Clark Gaines, et qu'elle avait été envoyée à votre bureau pour y être examinée. Quand j'ai exprimé le désir de voir cette patente, on m'a renvoyé au bureau de juge Otto, assistant-secrétaire de l'Intérieur, où j'ai vu la patente non signée.

Je proteste respectueusement contre l'émission de cette patente. La demande actuelle de Mme Gaines est une fraude sur une immense échelle, de nature à troubler et à jeter dans la détresse beaucoup de personnes, et dont le dessein est d'exercer sur elles un chantage. Je puis aisément expliquer mes raisons pour faire cette déclaration explicite et mon droit de la faire.

De 1830 à 1860, j'ai résidé et exercé la profession d'avocat à la Nouvelle-Orléans, et, depuis que j'ai changé de résidence, j'ai maintenu les relations professionnelles avec cette ville et j'y fais de fréquentes visites. Une pratique assez étendue m'a permis de faire connaissance avec les titres de propriété à la Nouvelle-Orléans et aux environs. Pendant que j'étais dans cette ville, l'été dernier, j'ai appris que madame Gaines, comme ayant-droit de Daniel Clark, réclamait des terres des deux côtés de la rue de Canal, la principale rue de la Nouvelle-Orléans et large de 196 pieds.

Comme je savais que Daniel Clark n'avait jamais été propriétaire d'aucune terre s'étendant à travers la rue du Canal, je supposais qu'on voulait essayer de donner une extension illégitime au "Rope Walk" de Winter, terre à laquelle Clark avait une foi prétendu avoir un titre, et je désirai, en conséquence, voir la patente qu'on était en train de confectionner. J'y trouvai, à mon grand étonnement, que sous la réclamation 104, confirmée par l'ancien Bureau des Commissaires (2 Public Lands 265 Duff Green's edition), madame Gaines réclamait près de 3500 acres de terre situés dans le cœur et derrière le centre de la ville de la Nlle-Orléans. La patente proposée est basée sur un arpentage fait en octobre et novembre par Wm. H. Wilder, d'initiative de même député-arpenteur des Etats-Unis, et approuvé par M. Lynch, l'arpenteur-général récemment nommé.

Le rapport en question indique que le Bureau a confirmé le titre à une pièce de terre "contenant 1920 toises carrées" voulant dire 1920 toises carrées de superficie, tandis que le plan de M. Wilder montre un carré dont chaque côté a 1920 toises, ce qui fait un total de 3,686,400 toises carrées de superficie.

Le rapport montre de plus que cette terre avait été originairement concédée, en 1791, à Elisha Winter, par qui elle a été vendue.

Et dans le même rapport cette même terre est confirmée comme le *claim* No. 14 à Elisha Winter (2 Public Lands 266 Duff Green's edition) et là elle est décrite comme ayant 100 pieds de face sur 600 de profondeur.

Winter adressa une pétition au Congrès pour obtenir l'autorisation de faire arpenter cette terre et d'en prendre possession, ce que le Conseil de ville l'empêchait de faire, et le 26 mars 1812, le comité des Terres publiques de la Chambre des Représentants rapporta un bill dans ce but (2 Public Lands 373) J'ai lieu de supposer que Daniel Clark s'est défait de cette terre pendant sa vie, car Chaw et Relf, ses exécuteurs, qui ont disposé de la totalité de ses biens, n'ont jamais vendu aucune partie de cette précieuse pièce de terre, et comme ils ont été associés jusqu'à sa mort, et qu'ils ont été intimement avec lui dans toutes ses spéculations immobilières, ils les connaissaient bien.

Mais si une partie de cette terre restait encore la propriété de la succession de Clark, il y a des raisons pour que non seulement on rejette l'arpentage de Wilder, mais aussi pour qu'on ne permette de faire aucun arpentage *ex parte* précipitamment. Chaque pouce de terre embrassé dans l'arpentage auquel j'objecte est couvert par des titres et une possession contraire ; et parmi ces détenteurs adverses est madame de Pontalba, native de la Louisiane mais actuellement résidant à Paris et pour laquelle j'ai recouvré une grande pièce de ce terrain dans le procès Pontalba v. Copeland (3 Ann. La. Rep. 86.) Je suis engagé par un écrit envers cette dame à défendre ses titres à cette propriété contre toute prétention adverse et j'ai en conséquence le droit de paraître dans cette affaire, comme je le fais, sans consultation spéciale avec elle.

Les *township* dans lequel la majeure partie de la Nouvelle-Orléans est située n'a jamais été arpenté par les Etats-Unis, et les propriétaires de la terre n'ont jamais pu en conséquence transformer leurs confirmations en patentes, mais ils ont dû se contenter de leurs confirmations et des arpentages d'arpenteurs locaux très compétents. Les nombreux conflits qui se sont élevés ont été réglés par les cours. De 1861 jusqu'à tout dernièrement les Etats-Unis n'avaient pas d'arpenteur général dans l'Etat de la Louisiane. Il y a environ deux ans, je me suis adressé, moi-même, sans succès, au Bureau Général des terres pour la nomination d'un député-arpenteur spécial, afin de faire arpenter la concession de John McDonough jne & Cie. et de la faire transformer en patente (3 Pub. Lands 223, Duff Green's edition.) Et puisque maintenant la nomination d'un arpenteur-général a rendu possible l'obtention des patentes, je consens respectueusement qu'il serait avantageux d'ordonner de compléter l'arpentage de tout le *township*, de façon que tous ceux dont les titres ont été confirmés puissent faire leurs demandes de patentes en même temps, et que l'on puisse éviter un conflit regrettable entre eux pour obtenir la préférence.

Je requiers donc respectueusement que Mme Gaines ne soit pas [illegible] une patente avant que cette requête ne soit prise en considération et que le Département donne ses ordres qu'il croira exigés par la nature de cet acte.

J'ai l'honneur d'être etc.

Louis Janin.

MM. Obenschein & Pothier, l'importante maison de quincaillerie, encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, vendent le célèbre fourneau Charter Oak. Les personnes désirant faire l'acquisition d'un de ces magnifiques fourneaux devront s'adresser chez eux. Ces messieurs ont aussi, dans leurs vastes magasins, un immense stock de quincaillerie et de fonte.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, laquelle remporté le deux premiers prix à la onzième Foire de l'Etat de la Louisiane, et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Grand bal paré et masqué.—L'éclat du Bal déjà donné cette saison par le Conclave Ætna No 15 des S.·. S.·. nous permet d'augurer favorablement de la seconde fête du même genre que cette société doit donner. Ce sera également un bal paré et masqué et il aura lieu dans la Nouvelle Salle des Odd-Fellows, rue du Camp, mardi prochain, 25 courant. Les noms des commissaires sont publiés dans nos colonnes ; ce sont ceux de citoyens ou de jeunes gens parfaitement connus ; une pareille liste garantit l'excellente composition du bal. On trouvera dans l'annonce les conditions à remplir pour obtenir des invitations pour dames.

Pianos de Knabe & Cie.—La manufacture de pianos de MM. Wm. Knabe & Cie, à Baltimore, Maryland, est arrivée à son maximum d'activité, car elle livre quarante cinq pianos par semaine, et elle suffit à peine aux demandes. Un grand nombre de ces pianos sont expédiés aux différents points du Sud ainsi bien que vers l'Ouest et la Californie. Partout où ils sont connus, ils remplacent les autres instruments ; leur forme gracieuse en faisant de véritables meubles d'ornements dignes de figurer dans un palais, et leurs qualités musicales supérieures les recommandent aux musiciens. MM. Knabe & Cie. fabriquent des pianos grand format, des pianos carrés, et des pianos droits, de différents modèles et de différents prix. M. Louis Grunewald est le seul agent pour la vente des pianos de Knabe à la Nlle-Orléans.

Vins, Olives, etc. — M. J. Plaisant, 18 St-Louis, a reçu de Bordeaux, par le navire *Oswego*, un envoi d'olives en barillets, de vins rouges et de vins d'Espagne, sur lequel nous appelons l'attention du commerce et des consommateurs.

Marrons, Fromage, etc.—Par le steamer Hannover, arrivé de Brême et du Hâvre, M. J. B. Solari, coin Royale et St Louis, a reçu un choix de marrons frais, de fromages et de harengs de Hollande. Avis aux consommateurs.

Vins Rouges. — Par le navire *Oswego*, venant de Bordeaux, la maison A. Rochereau & Co, 16 et 18 St-Louis, a reçu un assortiment de vins rouges que nous croyons devoir signaler au commerce et aux familles.

Whiskeys, Gin, Cognacs, &c.—Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur l'annonce de M. J. Rivière, 70, rue de la Commune. On trouvera dans son magasin les meilleures marques de whiskeys Bourbon, de whiskeys de seigle, et de gin, ainsi que les différentes marques, des fameux sherrys de la veuve Harmony. Il a également de bonnes qualités de cognacs, de bitters, de vins de Porto etc., etc.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

☞ La machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs réalise les prodiges des fées : elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 115 Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

Le Conseil réajusté.—Les *acceptables* de M. Warmoth n'ont pas tardé à faire sentir leur influence dans le sein du Conseil des Aldermen. Ils viennent d'allouer $5,000 d'honoraires à MM. Thomas et Woolbridge pour les services qu'ils pourront rendre à l'avocat de ville M. Beckwith, qui ne demande pas d'assistance et qui n'a pas besoin d'eux. C'est là le commencement de la bienfaisante influence des acceptables. La première chose qu'ils pensent à faire en entrant au Conseil, c'est une faveur d'argent aux avocats qui les ont soutenus dans leur procès contre les élus du peuple.

Ajournement des Cours.—A cause de la mort de M. Alfred Hennen, depuis 62 ans membre distingué du barreau de cette ville, toutes les Cours doivent s'ajourner. Ce témoignage de respect est bien dû à la mémoire d'un homme qui, pendant une longue carrière, fut toujours un modèle d'honneur, de délicatesse et de probité. M. Hennen est mort à l'âge de 84 ans.

Affaires des sucres.—La quatrième affaire des sucres, intentée : les Etats-Unis contre 1,000 caisses de sucre, a été déterminée hier par le jury qui a rendu un nouveau verdict en faveur du gouvernement. Le sucre avait été expédié de Cuba par Plazas, Aviles & Co., sur le schooner Andromède et avait été consigné à MM Auguste Couturié & Co., de la Nouvelle-Orléans.

La chambre de commerce.—Réunion hier soir pour prendre en considération une communication d'un membre du Sénat d'Etat proposant une série d'améliorations pour le bien de l'Etat et de la ville.

Une discussion s'éleva sur la réception à faire à la proposition. Les uns voulant la déposer sur la table, les autres voulant la traiter plus courtoisement et nommer un comité pour l'examiner. Cette dernière opinion l'emporta et MM. Oglesby, Hays, Bussey, Laughland, Barwell et Peddick sont nommés membres du comité.

M Hay demande qu'un mémoire soit adressé au Congrès afin d'obtenir une allocation pour améliorer le cours de la Rivière Rouge. M. Hay détaille les richesses du pays que Henri Clay appelait un paradis. Il en sort tous les ans 100,000 balles de coton, 150,000 barils de bœuf salé à Shreveport, es prix de 16 et 50,000 têtes de bétail. M. Hay gagne son procès et un comité est nommé pour rédiger le mémoire.

Ce troisième comité est nommé pour dénoncer les irrégularités de la malle.

Cour du recorder Gastinel.—L'affaire de Mary Jane Françoise, couleur, accusée par Charlotte Harris de lui avoir volé $25 (?) Dauphine, le 3 janvier, a été appelée hier matin. L'accusation ayant été appuyée de preuves, Mary Jane a été renvoyée devant la Cour Criminelle.

Alice Carter, couleur, accusée par Charlotte Robertson d'être entrée chez elle, en faisant effraction et d'avoir volé des hardes pour la valeur de $25, a été également renvoyée devant la Cour Criminelle.

Vol.—Mardi soir, à une heure avancée, la résidence de M. Palmer, rue Dryades, entre les rues Euterpe et St-Andrew, a été visitée par des voleurs qui ont emporté divers objets valant une centaine de piastres. Les voleurs sont entrés en forçant une porte de derrière, par laquelle sans doute ils sont ressortis sans laisser d'autres traces que des marques d'effraction.

Objets volés.—L'officier Burnside a arrêté sur la route de Gentilly un individu ayant en sa possession un lot d'argenterie et une couverture de piano, appartenant à M. S. E. Jamison et qui ont été volés chez lui. L'accusé Jerry McKinny, est très bien connu de la police pour être fort dangereux et suspect.

Coup de poignard.—Dans une difficulté survenue mardi soir, près de l'encoignure des rues Quartier et Bourgogne, entre Jean Drew et Arthur Hamilton, ce dernier a reçu un coup de poignard au côté droit. La blessure est grave. Hamilton a été emporté chez lui et Drew a été arrêté.

Législature de la Louisiane.

Mercredi, 19 janvier 1870.

Sénat.—Les rapports suivants ont été faits : Par M. Ray, sur l'acte concernant les crimes et offenses ; sur l'amendement proposé à la Constitution de l'Etat ; sur le bill pour empêcher plus effectivement le port d'armes cachées ; rapports tous favorables.

Par M. Lynch, sur le bill portant que les warrants de la police métropolitaine seront recevables pour taxes dans les paroisses d'Orléans, St-Bernard et Jefferson, rapport favorable.

Rapport favorable aussi sur le bill relatif à la collection des taxes de 1867 et 1868 dans les paroisses où il n'avait pas été fait d'assessment pour l'Etat. Référé au comité de finance.

Par M. Anderson—Rapport favorable sur le bill pour incorporer la caisse d'épargne de Monroe.

Par M. Bacon—Bill pour rechercher la situation des finances de la ville de la Nlle-Orléans, les mesures qui ont été prises pour payer la dette fondée et les dépenses de l'année courante. Adopté.

M. Anderson présente une pétition des citoyens de St-Landry, Rapides et Avoyelles, demandant qu'une nouvelle paroisse soit créée avec des portions de ces trois autres.

Le bill donnant au gouverneur le pouvoir de lancer des mandats d'arrêt dans certains cas, est renvoyé au comité judiciaire.

On lit un rapport de minorité des sénateurs Blackman et Ogden et un second rapport de minorité du sénateur Packard, sur le bill de M. Campbell, pour maintenir la liberté et la pureté des élections.

Des motions pour adopter les rapports de minorité, pour lire le bill ; pour l'adopter par sections, pour reconsidérer, pour ajourner etc., ont absorbé plus de deux heures, quand une motion finale d'ajournement l'a emporté.

Le président nomme membres du comité pour examiner la question d'élargissement du Bassin du Nouveau-Canal, MM. Blackburn, Campbell et Braughn.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—M. Carr présente, 57 membres ont répondu à l'appel.

Après de longs débats sur des affaires de peu d'importance, la Chambre s'est ajournée à aujourd'hui, à midi.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante-cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

TEMPERATURE — 19 Janv. 1870

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien No. 111, rue de Canal.

8 heures	A. M.	54	degrés
12	"	56	"
3	P. M.	58	"
6	"	57	"

— Chez une grande dame revenant d'Egypte.
(Dame, on m'a raconté ça).
— Mon voyage en Orient m'a causé la plus vive impression : il me semble avoir encore devant les yeux les pyramides.
(Entre M. Emile Ollivier).
— Pas en ce moment, dit une toutain, en montrant le candidat ministre.
— Pourquoi donc ?
— Parce que vous ne pouvez pas voir de pyramides [illegible] en ce moment-ci.
(Les grandes dames s'évanouit).

France.

Nos journaux de Paris vont jusqu'au 30 décembre. Nous complétons les nouvelles données par le télégraphe.

On lit dans le *Journal Officiel* :

L'Empereur a adressé à M. de Forcade la Roquette, ministre de l'intérieur, la lettre suivante :

"Palais des Tuileries, le 27 décembre 1869.

"Mon cher monsieur de Forcade, ce n'est pas sans regret que j'accepte votre démission et celle de vos collègues. Je me plais à reconnaître les services que vous avez rendus au pays et à ma personne en exécutant fidèlement les dernières réformes et en maintenant avec fermeté l'ordre public.

"Soyez auprès de vos collègues l'interprète de mes sentiments, et croyez à ma sincère amitié.

"NAPOLEON."

L'empereur a adressé à M. Emile Ollivier, député au Corps législatif, la lettre suivante :

"Palais des Tuileries, le 27 décembre 1869.

"Monsieur le député, les ministres m'ayant donné leur démission, je m'adresse avec confiance à votre patriotisme pour vous prier de me désigner les personnes qui peuvent former avec vous un cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif, et résolues à appliquer dans sa lettre comme dans son esprit, le sénatus-consulte du 8 septembre.

"Je compte sur le dévouement du Corps législatif aux grands intérêts du pays, comme sur le vôtre, pour m'aider dans la tâche que j'ai entreprise de faire fonctionner régulièrement le régime constitutionnel.

"Croyez, monsieur, à mes sentiments,
"NAPOLEON."

Le *Journal officiel* publie des décrets déclarant close la session extraordinaire du Corps législatif, et ouverte la session ordinaire de ce corps ;—nommant le président et les vice-présidents du Sénat pour l'année 1870.

M. Rouher est nommé président du Sénat et vice-présidents : MM. Boudet, Baraguay-d'Hilliers, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, de Royer et Devienne.

Quant au Corps législatif, il a procédé lui-même à l'élection de son bureau. En voici le résultat :

Votants	230
M. Schneider	190
M. Alfred Leroux	7
M. Jérôme David	2
Voix perdues	31

Le scrutin s'ouvre pour la nomination des vice-présidents.

Sont élus :

MM. de Talhouet	176 voix.
Chevandier de Valdrôme	141
Jérôme David	140
Daru	131

Ont obtenu ensuite, M. Bassou-Billault, 120 voix, M. Grévy, 80 voix.

C'est le 4 janvier que le nouveau ministère a été formé ; nous en avons publié la liste. Treize des vice-présidents du Corps Législatif y sont entrés. Voici ce que le *Peuple Français* disait en parlant du ministère projeté.

Ce qu'il faut en ce moment, ce que veut le pays, c'est un cabinet qui fonde la liberté sans alarmer les intérêts, qui prépare l'avenir sans désavouer ce que le passé a eu de grand et de fécond, qui renonce à certaines pratiques gouvernementales désormais impossibles, mais qui servent de prétexte aux déclamations des partis.

AFFAIRE TROPPMANN.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Suite de l'audience du 29 décembre.

(Voir l'ABEILLE d'hier et de dimanche.)

Après l'interrogatoire de l'accusé on commence l'audition des témoins. Vingt-huit témoins sont entendus, sur des détails, sans signification. Ces premières dépositions n'ont pas fait faire un pas de plus à l'accusation. Les charges relevées contre Troppmann n'auraient certainement été affaiblies en aucune façon par l'absence de ces témoins, auxquels on eût au moins évité un dérangement. Tous viennent de Roubaix, de Soultz, de Guebwiller ou de Cernay. Leurs déclarations ont seulement confirmé des points très secondaires au procès, dont il est parlé dans l'acte d'accusation, et qui sont pour la plupart acceptés par Troppmann.

L'audience est levée à six heures.

Nous empruntons le détail suivant au *Figaro* : Rentré à la Conciergerie, Troppmann, qui était fort abattu, a retrouvé l'agent Laurence, préposé à sa surveillance.

—Eh bien ! lui a demandé l'agent.
—Ah ! a répondu Troppmann, j'en ai plein la tête.... Le président m'a bien embêté. Il m'a fait bavarder, mais je l'ai embêté à mon tour avec le portefeuille.

Puis, après un moment de silence :
—Ça m'a fait de l'effet, a-t-il dit, quand je suis entré. Il y avait des journalistes. Je me suis dit : " Attention ! "
—Vous n'êtes pas fatigué ? lui a demandé un gardien.
—Oh ! si.... jugez ! huit heures debout à écouter, à parler.... J'ai peut-être trop parlé.
—Avez-vous avoué ?
—Non.
—Il faudrait tout dire. Cela ferait de l'effet.
—C'est à voir.

Puis il a demandé à souper—un souper choisi, ma foi : un demi-poulet, des pommes de terre, du céleri, du café, et, au moment de se coucher, il a dit :
—Je ne demanderais pas mieux que de tout avouer.... mais je ne sais pas seul.

(*Audience du 29 décembre 1869.*)

Même affluence ce public privilégié par des billets et d'avocats.

Depuis six heures du matin, le public sans billet de faveur faisait queue à la grille du Palais. A neuf heures on laisse entrer ; il vient se grouper à la porte de la Cour d'assises ; il avait fallu prendre de force les bancs en bas pour pénétrer dans l'enceinte qui lui est réservée et qui contient environ cent-cinquante personnes.

A onze heures, l'entrée de Troppmann produit, comme hier, une vive sensation dans l'auditoire.

Tout le monde se lève pour le regarder. Il porte la tête haute, il promène sur l'assemblée un regard assuré et prend place sur son banc, entre les deux gendarmes chargés de veiller sur lui. Il a, nous dit-on, parfaitement dormi dans sa cellule à la Conciergerie, dormi avec le calme, d'un juste !.... Il semble croire que, grâce à son nouveau système de défense,—les complices !—à l'habileté qu'il met à se défendre et au talent de son défenseur, il sauvera sa tête.

Le témoin Huck, Gustave, garçon boucher à l'Abattoir central, route d'Aubervilliers, à Pantin, est appelé. Il raconte comment il a découvert le cadavre de Gustave Kinck. Il se promenait sur le champ où avait été trouvée la femme Kinck et ses enfants ; il a senti le terrain fléchir ; à vingt-cinq ou trente mètres de la première fosse des premières victimes, le témoin a creusé un peu et a découvert le cadavre de Gustave.

Le président.—Qu'avez-vous à dire, Troppmann ? Ayez un moment de sincérité et devenez ce que je n'ai pas encore trouvé en vous ! Vous avez tué Gustave ?

R. Non, monsieur le président. (Murmures dans l'auditoire.)

Durand, horloger.—Le 6 septembre, Troppmann s'est présenté chez moi et m'a offert une montre en vente. Ayant dit, sur ma demande, qu'il en désirait 80 francs, on l'a payé à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, sous le nom de Jean Kinck, qu'il avait donné.

D. Il faut convenir que vous n'avez pas acheté chez une montre qui a coûté 350 francs à Jean Kinck.

Le témoin.—C'est la somme que l'accusé m'a demandée.

Courche, horloger à Paris, a été chargé de se rendre à l'hôtel du Chemin de fer pour payer à Troppmann 80 francs. Celui ci lui a déclaré que cette montre provenait d'un de ses parents.

D. Troppmann, vous vendiez la montre de votre victime ?

L'accusé se tait.

Dassonville, mécanicien à Roubaix. — Nous étions dans le cabaret de la femme Marlin, lorsque Jean Kinck nous dit qu'il allait en Alsace afin de faire faire quelques travaux à une petite maison ; en effet il y est parti.

Plus tard, le témoin a connaissance des lettres adressées à la famille Kinck pour la faire venir à Paris par le faux Jean Kinck.

D. Vous étiez le voisin et l'ami de la famille, donnez des renseignements sur cette famille si digne d'intérêt et si malheureuse.

R. C'étaient d'honnêtes et respectables gens ; leurs enfants les adoraient et les respectaient.

D. Il avait à peu près cent mille francs ?

R. Oui, qu'il avait gagnés à la sueur de son front, car en commençant, il n'avait pas un sou.

D. Vous avez su que Jean Kinck avait eu des relations avec Troppmann ?

R. Oui.

D. Jean Kinck ne vous a-t-il pas parlé de son projet qu'il avait en allant en Alsace ?

R. Oui, il m'avait dit qu'un de ses amis s'occupait de négocier un achat de propriété pour lui en Alsace.

Le président. — Eh bien ! voilà le motif véritable du déplacement de Jean Kinck.

Le témoin reconnaît deux montres qu'on lui indique sur la table des pièces de conviction ; l'une achetée il y a cinq ans par Gustave, l'autre appartenant à Jean Kinck.

Troppmann. — Jean n'a pas comme on le dit, été en Alsace pour acheter un terrain. Il avait le désir d'élever sa propriété, par conséquent il ne voulait pas en acheter une autre. Je vous le dis, Jean n'avait d'autre but que de venir avec moi pour faire de la fausse monnaie.

D. Témoin, savez vous combien Jean avait emporté d'argent en quittant Roubaix ?

Dassonville.—Suivant moi, de 3 à 400 fr. ; car il n'emportait jamais beaucoup d'argent.

D. Et la femme Kinck ?
R. Peut-être 400 fr.
D. Et Gustave ?
R. Il n'avait que 100 ou 125 fr.

D. Nous nous abstenons de mettre sous les yeux du jury les vêtements de malheureux Jean Kinck, mais il n'y a pas de doute sur l'identité du cadavre trouvé en Alsace. (Au témoin) : Reconnaissez-vous le petit poignard saisi sur Troppmann.

Dassonville. — Oui, ce poignard en écaille a été acheté par Gustave Kinck. Il ne reconnaît ni les clés de nuit, ni le carton, ces objets ayant été achetés la veille du départ de Jean Kinck pour l'Alsace.

Troppmann persiste à déclarer que c'était dans le but de faire de la fausse monnaie que Jean Kinck s'est rendu en Alsace.

On place la photographie des cadavres sous les yeux de l'accusé.

D. Agenot, reconnaissez-vous les victimes dans l'état où vous les avez mises ?

Troppmann regarde sans sourciller les photographies et répond affirmativement.

Les autres déclarations du témoin ne font rien connaître de nouveau ; il termine en disant que l'attitude de Gustave Kinck, celui dont la dame Kinck était enceinte, était attendue avec bonheur par toute la famille.

Troppmann persiste à soutenir que tout ce que disait Kinck à ses parents et à ses amis indiquait son intention de faire de la fausse monnaie, puisqu'il leur parlait toujours d'une grande fortune qu'il devait faire.

Le président.—Allons ! vous n'avez que des calomnies à répandre sur vos victimes, après les avoir tuées et volées ! Pas une larme ! pas une parole de repentir ! On ne vous voit abondamment parler d'elles que pour les calomnier !

Bellanger, taillandier, rue de Flandres.—L'accusé est venu le 19 septembre, à cinq heures du soir, pour demander à acheter une pelle et une pioche, qu'il a payées avec une pièce de 10 francs sur laquelle je lui ai rendu 1 franc 50. Il m'a demandé qu'elles ne fussent pas trop lourdes. Il les a laissées après m'avoir questionné si je pouvais les lui garder jusqu'à huit heures du soir, ce qui a eu lieu.

Le président.—Messieurs les jurés n'oublient pas que c'est le 19 septembre que la dame Kinck et ses enfants arrivaient à Paris. Témoin, reconnaissez-vous la pelle et la pioche trouvées enfouies dans le champ de Pantin ?

Le témoin ne les reconnaît pas d'abord.

D. L'accusé n'était-il pas préoccupé de savoir si votre boutique resterait ouverte jusqu'à huit heures du soir.

R. Oui ! Et je lui répondis affirmativement.

D. Le soir, il est revenu à huit heures ; il était seul, n'est-ce pas ?

R. Oui.... En se retirant il a parlé de prendre la voiture d'Aubervilliers, parce que, disait-il, les instruments qu'il venait d'acheter étaient trop lourds à porter. Il se dirigea du côté de la voiture, j'ignore s'il est monté dedans.

D. Vous reconnaissez bien l'accusé ?

R. Oui !

D. Eh bien ! Troppmann, où alliez-vous avec ces instruments ?

R. Troppmann.— J'allais les porter à mes complices.

D. Et vous les leur avez donnés ?

Troppmann.—Un d'eux est venu m'attendre sur la route et les a pris.

D. Eh bien ! il est établi que seul vous êtes venu et que seul vous êtes parti avec ces outils.

La dame Tabary, crémière.—Je me trouvais chez Bellanger le 19 septembre lorsque l'accusé s'est présenté pour acheter une pelle et une pioche. Ce monsieur a demandé au marchand que ces objets fussent bien solides ; on lui a dit de se tranquilliser. Relativement à l'heure de la fermeture de la boutique, il craignait qu'on ne fermât avant huit heures.

D. Quelle était son attitude ?

Le témoin—Il tenait la tête baissée, parlait d'une voix extrêmement brève.

A midi et demi, l'audience est suspendue.

Guerpna, cocher de l'omnibus allant à Aubervilliers.—Je me rappelle avoir vu un voyageur qui courait après la voiture, le 19 septembre, aussi un voyageur obligeant a tendu la main pour prendre des outils que celui-ci portait. Il n'est fait descendre aux Quatre Chemins.

Troppmann.—Ce n'est pas moi qui suis monté sur la voiture du témoin. J'ai remis les outils achetés chez Bellanger à mon complice, à l'octroi de Pantin. C'est lui qui a dû monter sur l'omnibus.

Le témoin—C'est près du chemin de fer de l'Ouest et assez loin du pont de Pantin, que le voyageur qui m'a fait attendre est monté.

D. Voyons, témoin, à combien se trouve exactement l'endroit où est monté l'individu ?

Le témoin—C'était à 20 mètres environ de chez Bellanger et à 400 mètres à peu près de l'octroi de Pantin.

D. C'est vous, Troppmann, qui étiez ce voyageur. Comment le nier ?

Troppmann—Je n'ai pas dit que j'allais prendre la voiture d'Aubervilliers ; j'ai dit que je me dirigeais de ce côté.

D., au témoin—Quelle heure était-il quand ce voyageur est monté ?

Le témoin—Je l'ignore, c'était le soir, il pouvait être de huit à neuf heures.

D. Tenez, voyez combien tout cela est grave, Troppmann. Vous parlez de complice qui vous attendait à l'octroi de Pantin, et précisément on vous trouve à vingt mètres de la maison Bellanger, prêt à monter sur la voiture.

Troppmann—Mais le cocher ne m'a pas reconnu pour être ce voyageur.

Le témoin—Non ; c'était le soir, je n'ai pas fait attention.

Me Lachaud—Quel temps faut-il pour aller des abattoirs, point où vous avez pris le voyageur, aux Quatre Chemins ?

Le témoin—Six à sept minutes.

Welling, journalier, rue du Chemin Vert.—En décembre 1868, j'ai connu Troppmann, qui habitait au Chemin-Vert, tout auprès de l'endroit où ont été trouvées les victimes. Il vivait seul, sans amis. Il parlait toujours de désir d'arriver à la fortune.

D. Quand l'avez-vous revu ?
R. En septembre 1869, du 4 au 13.
D. Il avait de l'argent, il faisait de la dépense ?
R. Oui.
D. Il ne voyait encore personne ?
R. Jamais je ne l'ai vu avec qui que ce soit, il n'avait ni camarade ni connaissance.
D. Le 13, vous avez été au bal avec lui et Aaron ?
R. Oui.

D. Eh bien ! Troppmann, vous voyez, on vous trouve toujours seul ; vos étaient donc ces prétendus complices ? Il serait étrange, invraisemblable, qu'on n'eût vu apparaître dans cette période [illegible] les crimes sans participer aux uns ou les autres.

R. Je n'allais avec eux ces personnes, mais cela ne prouve pas que je n'avais pas des complices.

Aaron, ajusteur mécanicien à Bobigny.

D. Vous êtes du même pays que Troppmann ?
R. Oui.
D. Qui vous l'a fait connaître ?
R. C'est Welling.
D. Vous êtes allés ensemble quelquefois ? Il vous racontait ses affaires ?
R. Oui, il m'a dit qu'il avait fait des affaires pour gagner vingt-cinq mille francs.
D. Vous a-t-il parlé qu'il était facile d'aller à l'étranger ?
R. Oui.
D. Pourquoi vous a-t-il parlé de cette facilité de gagner à l'étranger ?
R. Il me disait qu'on pouvait faire de faux papiers de passeports.
Troppmann.—Le témoin est un menteur : je ne lui en avais pas pour ça.
D. Témoin, vous êtes allé au bal avec l'accusé ?
Aaron.—Oui, le 13 septembre.
D. Il vous disait qu'il travaillait pour son propre compte ?
R. Oui, il avait commencé par travailler avec son père ; il n'était pas à son compte.

D. Troppmann vous a-t-il parlé d'un individu qui, dans le département du Nord, lui aurait porté, aussi mort, un coup de couteau, et que lui Troppmann, s'était emparé de cet individu, l'avait jeté dans une rivière ?

Aaron.—Oui ; il m'a dit cela. Jamais Troppmann ne m'a parlé de la famille Kinck.

Le Brasinier, marchand de vins, rue de Dunkerque.—C'est à ce témoin que la dame Kinck s'est adressée pour connaître l'adresse de l'hôtel du Chemin de fer du Nord, où elle se dirigeait pour retrouver Troppmann.

Bigny, maître de l'hôtel du Chemin de fer du Nord.—Troppmann s'est présenté le 4 septembre, chez moi, sa demande fut inscrite sous le nom de Jean Kinck. J'ai vu au plusieurs adresses de ce voyageur cette qualification de : négociant à Roubaix.

Le témoin raconte que le 19 septembre la dame est venue demander Jean Kinck et un jeune homme n'était passé avec lui.

D. Pourquoi, Troppmann, avez-vous pris le nom de Jean Kinck ?

Troppmann.—Pour me faire arriver les lettres.

D. C'est-à-dire pour recevoir tout ce qui était adressé à Kinck, écrire à Gustave et à la mère de famille pour l'attirer avec ses enfants et les conduire dans la plaine de Pantin ! Témoin, vous avez, le 21 septembre, été inquiet de ne voyant pas revenir Troppmann et en ce tendant parler du crime ?

R. Je suis monté dans la chambre qu'il occupait, et nous avons trouvé dans un tiroir une chemise ensanglantée.

D. Avez-vous remarqué les habitudes de ce voyageur, avant le 20 septembre ?

R. Très peu ; on s'est borné à lui dire qu'il n'avait pas bonne façon.

Burnot, garçon d'hôtel du Chemin de fer du Nord, se rappelle qu'un samedi soir, il est venu un jeune homme avec Troppmann ; c'était Aaron, qui venait, le 13, pour aller au bal.

Robert, inspecteur de l'hôtel du Chemin de fer du Nord, dépose de l'arrivée de la femme Kinck : Celle-ci est entrée au bureau ; elle y a laissé un petit paquet et demandé le chemin qui la conduirait à la gare, puis elle est partie ; elle craignait de gêner.

Aurusse, garçon d'hôtel, a vu Troppmann le 20 septembre, de grand matin, il pouvait être huit heures et demie. Il marchait rapidement.

D. Etait-il seul ?
Aurusse.—Oui.
Troppmann.—Je ne suis pas rentré seul.

Me Lachaud.—Pourquoi ce témoin a-t-il déclaré dans l'instruction que Troppmann était rentré avec un jeune homme ?....

Le témoin—Moi, je l'ai vu seul ; ce n'est pas moi qui lui ai donné la clef, c'est un camarade.

M le président donne lecture d'une déposition faite dans l'instruction par Aurusse, de laquelle il résulte que Troppmann serait rentré le 20 septembre en compagnie d'un jeune homme vêtu d'une redingote noire. Troppmann répondit alors au juge d'instruction : " Le témoin fait erreur."

Augustin Joseph, garçon de l'hôtel du Chemin de fer du Nord.—Troppmann est rentré le 20 septembre vers huit heures du matin. Il était très pressé, et m'a demandé sa clef.

D. Etait-il seul ?
R. Oui, seul.

M. le président—En arrivant à l'hôtel, vous vous êtes dépêché de changer de chemise, la vôtre était dégoûtante de sang.

Troppmann—Mais c'était mon sang à moi.

Claude Bardot, cocher, est appelé.

Il déclare que, se trouvant en station à la gare du chemin de fer du Nord, le 19 septembre, vers onze heures du soir, un individu qui était accompagné d'une dame et de cinq enfants vint louer sa voiture pour les conduire à Pantin. Il les conduisit à l'endroit indiqué. L'individu s'éloigna avec la femme et deux des enfants. puis revint vingt minutes après, le paya, et repartit avec les trois autres petits garçons.

M. le président—Témoin, vous êtes à la fois loueur et cocher, vous conduisiez, le 19 septembre, la voiture portant le numéro 9,104. Vous vous trouviez dans la gare du chemin de fer du Nord ; où l'individu qui accompagnait cette dame vous a-t-il dit de le conduire ?

Le témoin—Sur la route de Flandre.

D. Où cet individu était-il placé pendant le trajet ?—R. Sur le devant avec les trois petits garçons. La dame Kinck était assise avec sa petite fille et son plus jeune garçon.

D. Ne les avez-vous pas entendu causer pendant le trajet ?—Je ne les ai pas entendus.

D. Du reste, ceci n'est pas contesté. Troppmann, qui conduisait ces malheureuses victimes à la mort avait le courage de les entretenir des beautés de la ville. (Mouvement.)

Vous vous êtes arrêté à Pantin à cet endroit, et ne vous a-t-on pas dit de continuer ?—R. Oui l'individu m'a demandé d'aller jusqu'aux Quatre-Chemins.

D. La mère est descendue en premier ; elle tenait dans ses bras sa petite fille ; le jeune garçon marchait à ses côtés, et près de la dame Kinck se tenait l'accusé, ils sont restés absents !—R. Oui, pendant une vingtaine de minutes. L'individu est revenu seul.

D. Pendant cet espace de temps avez-vous entendu pousser des cris ? Avez-vous entendu quelque bruit dans la direction où s'était éloigné l'individu ?—R. Non ; il faisait beaucoup de vent.

D. En revenant à la voiture, qu'a dit Troppmann ? car c'était lui.—R. Il s'est avancé vers les trois petits garçons qui étaient restés avec moi et leur a dit : "Allons, descendez, mes enfants ; c'est décidé que nous restons ici." (Mouvement dans l'auditoire.)

(A continuer.)

St. Louis, 19 janv—Farine superfine $4 15. Sucre 11 à 14. Mélasse 65 à 80. Whiskey 93. Porc 27. Graisse 16.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Congrès.

Le bill de la Virginie.

Adoption de l'amendement d'Edmunds à une grande majorité.

Adoption du 15e amendement par le Missouri.

Lecture d'un missionnaire sur les Chinois.

Il les trouve immoraux et idolâtres.

Derniers mots de Troppmann.

Le prince Bonaparte et le prince Murat.

Tous deux seront jugés à Versailles par la même haute cour de justice.

Nouvelles Européennes.

Paris, 19—Troppmann a été exécuté ce matin. Ses derniers mots prononcés à haute voix ont été : " Je persiste à dire que j'ai des complices."

Il est maintenant certain que le prince Bonaparte sera jugé à Versailles par la même haute Cour qui jugera le prince Murat pour avoir frappé un ouvrier dernièrement.

Nouvelles de Washington.

Washington, 19 janv—Le Revenu a touché aujourd'hui $.58,000.

Le steamer Albany [illegible]. *Congress* partira dans quelques jours pour Samana, comme le navire amiral *Commodore Green*.

Le steamer *Colorado* relèvera le *Delaware* comme navire-amiral de l'escadre asiatique.

Le comité des élections rapporte en faveur de Van Wyck.

Les amis de la Virginie semblent très découragés par le cours des événements aujourd'hui. Le grand objet a été de renvoyer le bill à la Chambre pour des amendements additionnels et l'on craint en conséquence un long délai.

Sénat.—Une communication de l'ex-président Fillmore, renfermant les résolutions de la Convention commerciale de Louisville, relatives au Chemin de fer du Pacifique, est reçue.

Après une discussion sur le privilège d'affichement, le bill de la Virginie a été repris. Wilson demande le renvoi du bill, ce qui est rejeté. Une motion d'ajourner toute l'affaire au mois de février et un amendement admettant la délégation congressionnelle le 4 mars prochain, ont été rejetés. Alors l'amendement d'Edmunds a été adopté par 45 contre 16, et le Sénat s'est ajourné sans action finale.

Chambre.—Le bill amendant la loi de banqueroute en exemptant de ses effets certaines polices d'assurance sur la vie, est présenté.

Le bill sur le chantier de marine de League Island est discuté.

Un bill continuant la taxe du revenu, est présenté. Voici le texte du bill :

Résolu, etc.... que, attendu que des doutes se sont élevés, et que des décisions contradictoires ont été faites dans les divers départements du gouvernement au sujet de l'interprétation des lois relatives à la taxe sur les revenus, il est en conséquence déclaré que la véritable base de l'acte est que toutes les personnes doivent payer la taxe de leur propre revenu pendant l'année 1870 et jusqu'à la fin de ladite année, et que toutes les taxes de 1869 qui resteront dues le 1er janvier 1871 seront collectées dans le cours de la dernière année mentionnée.

Le bill des pensions et allocations de 30 millions de piastres a passé aujourd'hui.

Whittemore a présenté une résolution autorisant le comité des affaires des affranchis à requérir personnes et papiers au sujet de l'emploi, par le bureau, de personnes qui ne sont pas jurées, en prêtant le serment d'épreuve. Adoptée.

Nouvelles Diverses,

Memphis, 19 janv—Un Suédois nommé John Auguste Linberg a été trouvé mort de froid et de congestion.

St Louis, 19—Pierre Chouteau et l'ex-sénateur Green sont morts—Le Missouri a adopté le 15e amendement.

Richmond, 19 janv—Les représentants de faux partis se sont réunis pour faire une démonstration publique le jour où l'Etat sera admis dans l'Union. Un comité réuni s'est adressé aux autorités de Washington pour emprunter le canon avec lequel le salut sera fait et la demande a été accordée.

Le général Canby a informé Joe C. Taylor élu avocat-général de l'Etat l'été dernier, qu'il pouvait assumer les devoirs de cette position, sa réhabilitation ayant été prononcée par le congrès.

Atlanta, 19—Le sénat s'est ajourné à 10 heures pour s'ajourner bientôt à lundi prochain. La chambre a été appelée à l'ordre à midi.

Un membre a été admis et personne autre ne se présentant, un ordre du gouverneur, approuvé par le général Terry a été lu. C'était un ordre d'ajournement à lundi, pendant l'investigation.

Le bureau des officiers s'est réuni aujourd'hui à midi. L'avocat pour la défense n'étant pas prêt, le bureau s'est ajourné à demain.

Jackson, 19—La Législature a élu hier au Sénat des Etats-Unis, le général Alcorn pour le long terme, commençant en mars 1871 et le major général Ames pour le petit terme, commençant en mars 1870. Le Législature a fait aujourd'hui plusieurs ballottages pour élire un sénateur pour le terme non expiré, finissant en mars 1871. Aucun élu n'a encore été fait. On croit que H. R. Revels, homme de couleur, sera élu.

L'éminent missionnaire, Paul Bagley, a fait, hier soir, une lecture sur l'invitation de la Législature. Le sujet roulait sur les Chinois. Il a exposé toute l'immoralité de leur caractère et a dit que par le 15e amendement ils seraient bientôt citoyens et que par le traité de Burlingame, le culte de leurs idoles leur était garanti. Bagley a déclaré que leur introduction et leur idolatrie seraient un fardeau sur le pays.

La grande loge des maçons, en séance hier soir, a élu Geo. R. Fearn grand-maître. J. L. Power a été élu secrétaire.

Le col. L. W. Pierce, membre du Congrès, est parti pour Washington hier soir.

Marchés européens.

Liverpool, 19 janv—au soir—Coton ferme à la clôture. Upland 11 5/8, Orleans 11 7/8. Vendu aujourd'hui 15,000 balles dont 4000 pour l'exportation et la spéculation.

Marchés Américains.

New-York, 19 janv—au soir—Argent facile de 5 à 6. Sterling ferme. Fonds publics fermes à la clôture, 5 20, 115 1/4. Fonds du Sud plus faibles à la clôture dans le Tennessee et la Caroline du Nord, et les autres généralement fermes.

New-York, 19 janv—Coton lourd à la clôture et en baisse, Mid. 25 3/8. Vendu aujourd'hui 2900 balles.

Memphis, 19.— Coton, calme à la clôture et ferme Mid. 24 1/4 à 24 1/2. Reçu 842 balles.

Savannah, 19 janv—Coton ferme. Midd 24 5/8. Vendu aujourd'hui 600 balles. Reçu 2773. Exporté 3611.

Augusta, 19 janv—Coton calme à la clôture, mais sans changement. Vendu aujourd'hui 538 balles. Midd. 23 3/4. Reçu 396.

Louisville, 19—Coton actif. Bas mid. 23 1/4. Farine, grains et groceries sans changement. Jambons 19. Graisse 17. Whiskey 93.

Cincinnati, 19—Farine 5 10. Maïs 75. Porc 27 50. Jambons 18. Graisse 16 3/4. Beurre 28 à 30.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 19—Descendant : le Natchez, le Pargoud, le Columbian, le Robt. E. Lee, le Marcella. Temps clair et froid.

Memphis, 19—Descendant : le Forsyth et le Magenta. Temps clair et frais.

Pittsburg, 19 janv—Les steamers Maggie et Monarck sont partis pour la Nlle-Orléans aujourd'hui. La rivière baisse.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 19—Arrivé, le steamer Clinton, de Galveston. Pas de départ.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 19.—Le *Chronicle* a la dépêche spéciale qui suit : Le gouv. Alcorn est élu sénateur des Etats Unis pour le terme commençant dans un an à partir du mois prochain.

Le gén. Ames est élu pour le terme non expiré de cinq ans. Le lutte a été fort chaude pour le terme expirant en 1876 et l'élection a été presque unanime.

Providence, 19.—Rhode Island a ratifié le 15e amendement.

Columbus, Ohio, 19.—La Chambre des Représentants votera sur le 15e amendement demain.

New York, 19 midi.—Coton inactif.

—Eh bien ! il faut en croire le *Public*, M. de Villemessant s'épuise en efforts surhumains pour se mettre à la hauteur de la réputation que lui ont faite les *reporters* parlementaires.—Il n'y arrive point.

Autre mot mis en circulation par la *France*. Est-il réellement authentique, celui-ci,

On dînait, devant plusieurs députés, le fameux compère de M. Baroche.
—Il est de l'école, disait M. T...., de ceux qui font ronfler les r.
—Que voulez-vous, riposta M. E. P.... en fait d'éloquence, je ne connais que deux écoles ; celle qui fait ronfler les r et celle qui fait ronfler les auditeurs !....

Nouvelles du Mexique.

Par la voie de la Havane, on a reçu des nouvelles de Mexique allant jusqu'au 1er janvier :

Des troubles sérieux ont éclaté à San Luis de Potosi. Le général Aguirre, à la tête d'un corps de troupes, a arrêté le gouverneur et les membres de la législature de l'Etat. Il a ensuite engagé le peuple à élire une nouvelle législature ; mais une partie des représentants arrêtés se sont réfugiés à Maltagualo, où ils ont nommé M. Sosthène Escondon gouverneur provisoire de l'Etat, en demandant en même temps l'aide du gouvernement de Mexico. Le 30 décembre, le Congrès fédéral a autorisé le Président Juarez à employer quatre mille hommes de la garde nationale pour réprimer le mouvement de San Luis.

De grandes inondations ont eu lieu dans l'Etat de Chiapa. Deux cents personnes ont péri.

M. Zarco, ancien ministre des affaires étrangères de la République et depuis rédacteur du *Siglo*, vient de mourir. Le Congrès a voté trente mille dollars pour mettre la famille de M. Zarco à l'abri du besoin.

On écrit de Mexico :

Une bien mauvaise nouvelle : Nous avons eu une inondation terrible dans les environs de la capitale. Les désastres causés aux propriétés foncières sont considérables. Il y a eu plusieurs morts d'hommes à déplorer.

Le village de Mixtancahac a été complètement détruit, les chemins sont infranchissables par suite des rochers charriés par les courants d'eau, qui sont venus obstruer complètement les voies de circulation. Le cimetière a eu à souffrir de l'inondation, et, chose terrible à dire, des cadavres et des squelettes flottaient sur les eaux. Ces inondations sont, hélas ! trop fréquentes, par suite de la configuration de la vallée où se trouve bâtie Mexico. Entourée comme elle est de grands lacs, les pluies torrentielles des pays tropicaux les font déborder et périodiquement causent des pertes irréparables.

Il paraît que dans la presqu'île de Yucatan, à Merida, les menées des expéditions flibustières des Etats-Unis empêchent de dormir certaines parties de la population, j'entends celle de sac et de corde. Aussi est on sur le point d'armer une expédition avec des chefs indiens mexicains. Le fameux Negrete serait à la tête et aurait pour lieutenants le colonel Chambor, les capitaines Buenfil, Canton et divers autres bien connus à la Havane. J'oubliais de dire que cette expédition était destinée à aider le fameux Cespédès, le président de la République cubaine. La partie de l'île de Cuba appelée la Vuelta Abajo serait le point de mire de ces nouveaux Don Quichotte.

MARIE, à l'Eglise de l'Immaculée Conception, mercredi, 12 janvier, par le Révérend Père Jourdan, M. ERNEST J. D'AQUIN à Mlle SERAPHINE MASPEREAU, tous deux de cette ville.

Décédé hier, à 9 heures du matin, JEAN JACQUES MONTFORT, né aux Cayes, Haïti, âgé de soixante seize ans. Ses amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à trois heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Esplanade, entre Royale et Chartres. Cierge de l'Eglise St-Louis.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNEBRE.

Jeudi le 20 courant, à 8 heures du matin, il sera célébré, à l'église de l'Annonciation, un service funèbre pour le repos de l'âme de feu JEAN JOSEPH BONNAFFE. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

19j—3 De la part de sa Veuve.

Avis aux familles.

A VENDRE, une belle tombe en briques, bâtie tout récemment sur deux terrains, avec grillage en fer battu, [illegible] Ce tombeau a trois caveaux et est situé dans la plus belle partie du Cimetière Catholique No 2, entre Conti et Bienville. [illegible] Lafayette [illegible]

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO.

rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail, de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, etc.
NATTES [illegible]
STORES [illegible]
ETOFFES pour rideaux et pour meubles.
CRINS, Rogo, Damas
BRODERIES de dentelle, Coutils à matelas, Ressorts, etc.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 17 janvier 1870.

A UNE élection qui devait avoir lieu aujourd'hui pour neuf directeurs de ce chemin de fer, [illegible] MERCREDI [illegible] à midi [illegible]

CHARLES KEER, Secrétaire.

AVIS.

AUX personnes qui paient des taxes d'Etat et de paroisse dans le Troisième District. [illegible]

O C BLANDIN.
Percepteur des taxes d'Etat pour le 3me District.

Avis aux Consignataires.

☞ Le steamer de l'Allemagne du Nord HANNOVER [illegible] de Brême, du Havre et de la Havane, [illegible] consignataires [illegible] SAMEDIS [illegible]

ED. F. STOCKMEYER, agent, 22 Union.

DOMESTIQUE DE SALLE A MANGER.

UN bon domestique de salle à manger, homme ou femme trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District.

En débarquement de l'Oswego, de Bordeaux,

40 barriques vin rouge [illegible]
10 quarts cognac "Beautywine" [illegible]
[illegible] Bandol
[illegible] ordinaire et pour familles.
[illegible] Madère.
A vendre par A. CARRIERE & Co.
No 21, rue Bienville.

Olives en barillets.

Olives en barillets.

EN débarquement du navire OSWEGO, de Bordeaux—
100 barillets olives verdales de la dernière récolte.
—Aussi—
16 barriques vin vieux, St Georges, qualité extra.
En magasin
Un grand assortiment de vins rouges et blancs, de Bordeaux et d'Espagne, Porto, Sherry et véritable Muscat de Frontignan.
A vendre par J. PLAISENT,
No 8, rue St-Louis

Compagnie Suisse.

L'ANCIENNNE Compagnie Suisse s'est reconstituée dans une assemblée générale du 16 courant, sous le nom de SOCIETE DE TIR SUISSE. Elle a nommé pour officiers, pour l'année courante
M. WINTELER, Président.
A. DERMOT, Vice-Président.
EMIL HORN, Maître de Tir.
BERNARD WISER, Trésorier.
ALBERT BORER, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir :

Sur les risques d'incendie	$125,509	16
Sur les risques de mer	90,002	12
Sur les risques de rivière	101,182	64
	$256,411	22
Ajouter—Risques non déterminés pour 1868	59,564	99—$346,076 22
A déduire—Risques non déterminés pour 1869	$ 51,311	00
Primes rendues	1,832	73— 53,143 73
Gains nets sur les primes de 1869		$292,934 47
Pertes payées durant la même période, savoir : Sur les risques d'incendie	$89,921	92
Sur les risques de mer	18,423	87
Sur les risques de rivière	26,058	80—$134,404 60
Taxes	$15,753	86
Dépenses générales	41,879	10
Escompte sur primes	23,736	80
Réassurances	1,321	79
Intérêt sur scrips	48,575	62
Profits et pertes	20,827	00—151,080 14
		$292,934 84
Moins le compte d'escompte et d'intérêt	36,889	58— 179,915 25
Profit net		$113,019 21

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE AU COMPTANT, SAVOIR :

Bons consolidés de la ville et bons du chemin de fer	$29,[illegible] 00
13 Bons de l'Etat	13,[illegible] 00
3 Bons de la Grande Loge de la Louisiane	3,000 00
4 Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,200 00
2 Bons du New Orleans Turners' Association	1,000 00
390 Actions Union Bank of Louisiana	[illegible]
Mechanics' & Traders' Bank	7,[illegible] 00
Louisiana State Bank	3,[illegible] 00
Canal and Banking Company	9,[illegible] 00
New Orleans Gas Light Co	[illegible]
Merchants' Bank	[illegible]
Citizens' Bank	[illegible]
Crescent City Bank	27,[illegible] 00
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	125,[illegible]
Billets à recevoir	73,[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	7,314 20
Valeurs hors de cours	8,[illegible] 37
Coupons d'Etat et de ville non collectés	1,[illegible] 50
Primes en voie de collection	24,[illegible] 00
Argent comptant	[illegible] 86
	$674,[illegible] 76

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de Profits dûs, aussi TRENTE TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance des scrips de l'année 1866, à partir du deuxième lundi de février 1870. Et il a de plus déclaré un Dividende de scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur le montant des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870 :

John G. Gaines, J. C. Hicks, B. Bierne, I. N. Marks, Chas. Macready, Richard Flower, M. J. Hart, Hardy Renshaw, Hugh Wilson, W. B. Seymour, Edward A. Venable, Thos. Sloo.

Whiskies, Genièvres, Vins, etc.

100 barils Whisky Bourbon, de J. A. Miller
[illegible] barils vieux Whisky Bourbon, de J. A. M[illegible]
[illegible] de T. Magibben.
25 Whisky Bourbon [illegible]
25 vieux Whisky Rye [illegible]
Et diverses autres marques de Rye et de Bourbon.
10 demi-pièces Whisky d'Irlande Jameson.
2 [illegible] Whisky d'Ecosse de Stewart.
En débarquement des steamers Bremen et Hanover
15 demi-pipes Genièvre de Hollande, marque de la Cloche.
1 demi pipe vieux "Tom Gin".
Vins Sherry HARMONY
[illegible]
Vins de Porto de différentes marques et qualités
25 quart-pipes Cognac, [illegible]
—Egalement—
Eau-de-Vie de Pêches et Eau-de-Vie de Prunes. Bourbons [illegible] Bay.
100 caisses Amer de Boker.
A vendre par
J. Rivière,
Au No 70 de la rue de la Commune.

Bureau de la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation.

Rue Dryades No 30.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1870.

DANS une réunion d'actionnaires tenue au bureau de la Compagnie [illegible]

J. C. GOLDING, Secrétaire.

Don au Général Lee,
"LES HEROS DE CHANCELLORSVILLE"
LE GRAND TABLEAU représentant les [illegible] 30 Cts [illegible] JEUDIS et SAMEDIS [illegible]

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 22 rue du Canal.

AUJOURD'HUI [illegible]

CHARLES KEER, Secrétaire.

Compagnie de fabrique de glace de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 17 janvier 1870.

UNE élection pour sept directeurs, [illegible] MERCREDI 2 février [illegible]

D. P. CHEAT, Secrétaire.

Avis au Public.

LE PUBLIC est prévenu de ne point acheter [illegible] M. CARROLL, Fermier des Marchés.

Leçons de Musique.

MADAME URANIE CAMBIER, de retour à la Nouvelle-Orléans, [illegible] leçons de CHANT, de SOLFEGE, et de PIANO. S'adresser, de midi à quatre heures, les mardis, jeudis et samedis, chez elle, rue Bourgogne, No 111.

MARCHANDISES SECHES
A PRIX REDUITS.

F. G. BARRIÈRE & CO,

Ont maintenant en magasin un stock considérable de marchandises auquel ils appellent l'attention de leurs amis de la campagne et de la ville ainsi que celle du public en général.

Afin d'en opérer le prompt écoulement, ils offriront, à partir de lundi 29 novembre, tout leur stock à des prix excessivement réduits.

Leur assortiment comprend les articles suivants :

SOIERIES.

SOIERIES NOIRES, de la célèbre fabrique de Bonnet
do NOIRES, demi-deuil,
do GRISAILLES rayées et quadrillées,
TAFFETAS, Faille et couleurs unies,
SOIERIES rayées et quadrillées,
do brochées,
FOULARDS rayés et imprimés,
do soies unies,
MARCELINES noires et blanches,
SATINS NOIRS et couleurs,
do et Taffetas-blanc,
POPELINES unies soie et laine,
do fantaisie, grande variété,
DRAP impératrice,
MERINOS et CACHEMIRES,
MOUSSELINES de LAINE noires et imprimées
INDIENNES françaises, anglaises et américaines

ARTICLES DE DEUIL.

TAMISES et Alpine,
CRETONNES et Parisiennes,
DRAP impératrice,
do Biarritz,
TAFFETAS de laine et Cretonne,
MERINOS et Cachemires,
MOUSSELINE de laine de 3 à 6/4,
ALPACA, qualité supérieure, de 3 à 6/4,
ALPACA Pop-line, do do
do français, do do
CHALES Cachemire et Mérinos, carrés et longs,
do Tricot noir et couleur,
CHALES fantaisie,
do Tartan,
NUBIAS et Hoods,
ARABES et Manteaux.

ARTICLES DE MENAGE.

COUVERTES blanches, pour lits,
COURTEPOINTES blanches et couleur,
RIDEAUX Tulle,
MOUSSELINE Jacquard,
REPS et Damas laine,
DAMAS laine et soie,
TOILE à draps 10/4 et 12/4,
do taie d'oreiller
do d'Irlande,
OUVREES,
SERVIETTES ouvrées et Damas,
DAMAS 5/4 et 12/4,
BAS pour dames et fillettes,
CHAUSSETTES pour hommes et garçons,
CHEMISES de peau pour hommes et garçons,
MOUCHOIRS batiste tous genres,
COLS et MANCHES pour dames,
JUPONS percale.

PARFUMERIE FRANCAISE,

Un grand assortiment première qualité.

ARTICLES POUR HABITATION

COUVERTES blanches et grises,
FLANELLES blanches et couleurs,
KERSEYS et Lindseys,
JEANS et Satinets,
COTONNADES et Denims,
BON-TEINT et Coutil à matelas,
COTONS écrus et blancs,
COTONS à draps, écrus et blancs,

Ainsi qu'une grande variété d'articles trop longs à énumérer, le tout sera positivement offert à des prix réduits.

F.G. BARRIERE & Co,
145 rue du Canal.

ADRIEN DELPIT. — NICOLAS CLAUDEL.

A. DELPIT & Cie.

Fabrique à Vapeur de Tabac à Fumer et à Priser,
13 & 15.................RUE ST-LOUIS.................13 & 15

Dépôt......Encoignure Carondelet et Commune......Dépôt

PREMIER PRIX aux Expositions Universelles de Paris, en 1855 et en 1867.
PREMIER PRIX aussi à l'Exposition d'Altona (Allemagne), en 1869, accompagné du DIPLÔME D'HONNEUR.

SECOND GRAND BAL
Paré et Masqué,
ANNUEL.
—DONNE PAR LE—
CONCLAVE ÆTNA No. 15,
S. W. M.
DANS LA NOUVELLE SALLE DES
ODD FELLOWS.
Rue du Camp.
MARDI SOIR, 25 JANVIER 1870.

—COMMISSAIRES—
L. Abadie, J. H. Cobb, J. E. De Fuentes
P. H. Benoit, F. Cave, C. L. De Fuentes
J. A. Bourg, Emile Conder, Henry Dupré,
[illegible]
E. F. Dauphin, [illegible]

Billets..........Trois Piastres.

Les demandes pour des invitations de Dames [illegible] MAX NIHOUL—Coin Canal et Dauphine. FELIX SARON—14, rue Baronne, [illegible] H. KUNTZ, [illegible] F. P. DENECHAUD, [illegible] JNO. G. GUERIN—No 14 rue Commune W. M. PEMBERTON—Compagnie d'Assurance des Marchands, [illegible] J. A. BETAT—[illegible] rue du Canal.

FABRIQUE
DE
CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud
EST EXPLOITEE PAR
NORMAN & REISS,
121 & 123, rue de la Vieille-Levée 121 & 123

Ils y fabriquent constamment
Du Candi en gros et petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis Star,
Candi amer, (Horehound)
Candi tressé,
Candidor,
Popping Kisses américains,
Popping Kisses français,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Capsules de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de [illegible]
Feuilles or et argent,
Toute espèce de Roses
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

BON TON
CANDI.
BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte sous contient

UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT.
CHAINES DE MONTRES,
EPINGLETTES
POUR DAMES ET MESSIEURS
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC. ETC. ETC.

Manufacturé par GEO MILLER & SON.
110 Market St., Philadelphie.
500 DOUZAINES venant d'arriver, et A vendre en détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
No 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Bureau de la Compagnie du Chemin DE FER DE LA NLLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Nouvelle-Orléans, Lundi, 19 janvier 1870.

L'élection [illegible] Directeurs, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus :
G. T. Beauregard, J. Hernandez,
[illegible], H. A. Lucas,
Carl Kohn, George Jonas,
[illegible], T. D. Miller.

Et, le 17 du courant à une réunion des Directeurs, le Gen. G. T. Beauregard a été réélu Président, à l'unanimité, et P. M. Bride, Secrétaire.

Dyssenterie chronique.

NOUVELLE DECOUVERTE d'un remède infaillible contre la dyssenterie la plus invétérée. [illegible] rue Marigny, No 32, entre Villere et Levée. [illegible]

MARRONS ! MARRONS !

37 barils Marrons,
[illegible] caisses Fromage Tête de Maure,
[illegible] Harengs de Hollande.
En débarquement du steamer HANNOVER, de Brême et Hâvre et à vendre par
J. B. SOLARI,
Coin Royale et St-Louis.

VIN ROUGE.

100 Barriques VIN ROUGE, St-Estèphe,
100 do do do Etoua,
110 do do do Duvergier.
En débarquement du navire OWEGA, venant de Bordeaux.
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.
16 et 18 rue St Louis.

Avis aux Familles.

CABINETS INODORES.

DESINFECTION PAR LA TERRE SECHE.

Compagnie de Hartford (Connecticut).

Agence pour la Louisiane, rue Carondelet No 2.

A VENDRE,

Commodes de terre sèche et installations de Cabinets de terre, patentées, de Moule.

LE public est prié de venir examiner les spécimens de ces Commodes [illegible]

LE "MERIDIEN."

NOUS avons acheté du propriétaire, M. Chavanne [illegible] "Washington House." [illegible]

Tisserands et Filateurs.

ON demande, immédiatement, des TISSERANDS et des FILATEURS à la Manufacture de Coton de la Louisiane. S'adresser à A. BERTHET, surintendant, à la fabrique, près des Casernes des Etats-Unis.

Divers ! Divers !!

100 barils Porc Mess.
[illegible] boîtes Saucisses salées.
25 tierçons Jambons de choix pour familles,
25 do Saindoux do do
100 barillets do do do
1000 barils de Farine xx, xxx, et de choix,
300 barils do do do
100 do Whisky rectifié de l'Ouest,
25 barils vieux Whisky Bourbon,
25 fréquins Beurre de Goshen de choix,
150 caisses de Fromage de l'Ouest,
[illegible] do Chandelles de Star 12, 14, 16 et 18 onces,
[illegible] do do do 14 onces,
[illegible] do do do 12 do
[illegible] do Amidon de G. Fox,
[illegible] do Savon pour famille,
[illegible] do Vin,
25 do "Gold Eagle" Sparkling Catawba,
100 do Sardines [illegible]
Café, Sucre, Mélasse, Riz, Sel, &c., &c.
—AUSSI—
[illegible] barils Pommes de terre, Peach Blows, Russetts et Pink Eyes, [illegible]
A vendre par PASCAL & ILSLEY,
No 74 et 76 rue Poydras.

E. BORDELOIS. J. P. MORLOT.

E. BORDELOIS & Co.,
IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE.
56, RUE BIENVILLE.

Meubles. Meubles.

VENANT D'ETRE DEBARQUES ET A VENDRE AUX PRIX DE FABRIQUE.

50 douzaines Chaises brisées, blanches et peintes,
[illegible]
30 Bureaux noyer, acajou, et Glaces,
100 douz. Chaises et Berceuses à siège en rotin,
45 Meubles de chambre à coucher, en acajou, en noyer et en bois de rose,
30 Meubles de salon, en crin et reps,
10 Meubles cottage de chambre à coucher.
A vendre par J. DEJAN Jr.
Dans son vaste entrepôt, au No 126 de la rue Gravier, près Carondelet.

Aux Cent Mille Paletots
MICHEL LION,
197, 199 et 201, RUE VIEILLE-LEVEE,

Magasins de confection et d'habillements, CHAPEAUX en tous genres, LINGE de dessous pour hommes, à façons et jeunes gens, MALLES de voyage et autres. [illegible] UNE GRANDE REDUCTION SUR MES ANCIENS PRIX [illegible]

MICHEL LION,
Aux Cent Mille Paletots,
197, 199 et 201, rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 19 JANVIER—CLASSE 15.

36, 14, 3, 46, 73, 50, 30, [illegible], 32, 51, [illegible], 15, 1

Les tirages ci-dessus [illegible]
HOWARD, SIMMONS & CO.
[illegible]
Nlle-Orléans, le 19 janvier 1870.
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
—DE LA—
LOUISIANE.

BUREAUX : No. [illegible] la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES............$600,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes [illegible] New York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.

JOHN W. NORRIS,
Agent général du Sud.
27 CANAL.

AVIS AU PUBLIC.

ACHETEZ vos lampes [illegible]

J. P. CROSS.

Aux Fabricants de Cigares !

Tabacs en feuilles de la Havane.

LE soussigné a toujours en mains [illegible] de Vuelta Abajo [illegible] d'une qualité supérieure.

En magasin et attendu par les navires Vanguard et Catawba [illegible]

Tabacs en feuilles de la PENNSYLVANIE, [illegible] OHIO.

[illegible] HYENSHEIM.

Demande d'Ouvrières.

MADAME GROUX, [illegible] demande plusieurs OUVRIERES [illegible]

L'ILLUSTRATION, MONDE ILLUSTRE.

LIBRAIRIE J. A. JAQUET,
139.........ROYALE...........139

SEUL AGENT pour la Louisiane, informe ses abonnés ainsi que le public [illegible] abonnement pour l'année 1870 [illegible]

L'ILLUSTRATION [illegible]

MONDE ILLUSTRE [illegible]

ILLUSTRATION, MONDE ILLUSTRE,
HEBERT & ESCOUSSE,

Agents DIRECTS [illegible] de la Nouvelle Orléans, la Louisiane [illegible]

ILLUSTRATION [illegible]

MONDE ILLUSTRE [illegible]

J. J. ALBERT,
30...Rue de Chartres...30
encoignure Douane

A toujours en mains un assortiment de CHAPEAUX
Feutre, Laine, Paille, Panama, &c. &c. Convenable pour le détail et la vente en gros, [illegible] de la campagne.

GROVER & BAKER SONT ENCORE VICTORIEUX !

CINQ premiers prix à la Foire d'Etat de Jackson, Miss.
Un prix pour la meilleure Machine à coudre à l'usage des familles. [illegible] No. 182, rue du Canal, coin Dryades.

A Vendre.

GROCERIES [illegible]

A vendre, ou à louer à long terme,
[illegible]

A LOUER
La vaste établissement [illegible] WAREHOUSE [illegible]

J. G. BERMEL & Cie.,
121...........RUE DU CANAL...........121

VIENNENT de recevoir [illegible]

CHAMPAGNE,
200 Paniers Krug & Co
A vendre par
E. BORDELOIS
56 rue Bienville.

Café de la Bourse.

TOUT ce que le marché fournit [illegible] LE MEILLEUR CAFÉ FRANÇAIS [illegible]

G. L. FEVRE,
145.........RUE ROYALE.........145
IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS [illegible]